

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 61/2016**

**OBJET : Réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments intercommunaux dans le cadre d'un marché groupé auprès du Pays du Sud Toulousain.**

**L'an deux mille seize et le 07 juin à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 01 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS** : M. PACHER, M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

**POUVOIRS** : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel  
Mme ARAZILS Marie-Christine à M. MESPLIE Hubert  
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean-Claude

**ABSENTS EXCUSES** : M. SIRABELLA Roger, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur BLANC Jean-Claude été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège a été informée du souhait de réaliser des audits énergétiques sur leurs bâtiments publics dans le cadre d'une opération groupée qui sera menée par le Pays du Sud Toulousain.

Le Pays du Sud Toulousain se propose de mutualiser les demandes dans le cadre d'un marché unique et de devenir le commanditaire de l'opération, en charge de la passation et de la bonne exécution du marché.

Monsieur le Président rappelle que, les financements que l'on peut solliciter pour cette prestation correspondant à 70% du montant TTC. La participation financière à la charge de la commune correspondra par conséquent à 30% du prix total TTC.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de la convention signée avec le Pays du Sud Toulousain, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège est solidaire du groupement constitué et ne pourra par conséquent se déduire pour quelque raison que ce soit du marché à venir.

Monsieur le Président propose :

D'engager les diagnostics sur les bâtiments suivant :

- Le siège administratif de la CCVA (ancienne partie)
- La crèche l'île aux enfants d'Auterive,
- La Halte-garderie les canailoux d'Auterive
- Le centre de loisirs Louis Souilles à Auterive
- Le RAM de Caujac
- Le multi accueil l'Oustalet à Miremont
- La micro crèche Lé cantounet à Cintegabelle

De déléguer au Pays du Sud Toulousain la réalisation du marché groupé selon la convention à intervenir entre le Pays du Sud Toulousain et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège et dont le Président donne lecture

De participer financièrement à l'opération en reversant au Pays du Sud Toulousain le pourcentage de la prestation non subventionnée

D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention à intervenir qui délégué au Pays du Sud Toulousain la réalisation du marché groupé
- **Décide** de participer financièrement à l'opération en reversant au Pays du Sud Toulousain le pourcentage de la prestation non subventionné
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir les formalités nécessaires pour cette opération.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS